



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Administration de la mer**

# AVIS A LA BATELLERIE

MN 24-2025

**Rivière «NIVE»**

**Communes de Villefranque, Bassussarry et Bayonne**

En raison de la manifestation nautique « Rame ta Nive » organisée par l'AVIRON BAYONNAIS section pirogue sur la Nive entre Bayonne, Villefranque et Bassussarry, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés, conformément à l'arrêté préfectoral en date du 23 mai 2025, que la navigation et le mouillage de toutes embarcations, sauf les bateaux et les navires en mission de service public, seront interdits :

- le **mercredi 9 juillet 2025 de 8h00 à 13h00** dans une zone comprise entre le ponton de l'Aviron Bayonnais à Bayonne au départ et à l'arrivée, et les bouées de contournement situées, la première à 6 km en amont de Bayonne (juste en amont du cours d'eau Antzara Erreka à Bassussarry et du chemin de Mendiberria à Villefranque) et la deuxième juste en aval du pont Mayou, pour une course de paddles, de kayaks de mer et de pirogues hawaïennes ;

- le **mercredi 9 juillet 2025 de 14h00 à 18h00** dans une zone comprise entre le ponton de l'Aviron Bayonnais à Bayonne au départ et à l'arrivée et la bouée de contournement située juste à l'aval du pont Pannecau, pour une course de pirogues hawaïennes.

Anglet, le **23 MAI 2025**

LE PRÉFET,  
Pour le Préfet et par subdélégation

La cheffe du service Activités et contrôles maritimes  
**Anne-Marie LALANNE**